

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
1 juin 2023

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21

Absents ayant donné mandat de procuration.....6

Absents.....3

Votants.....27

Délibération 2023-040 : LEADER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

LEADER : INSTAURATION DU GAL ET DESIGNATION DU PETR COMME STRUCTURE PORTEUSE

Convention en annexe

Par délibération du 28 septembre 2022, le Comité de Pôle a approuvé la candidature du Pays du Lunévillois pour porter un nouveau Groupe d'Action Locale LEADER au cours de la programmation européenne 2023-2027, ainsi que le plan d'action proposé.

La Région Grand Est, par un courrier en date du 27 mars 2023, a notifié au Comité de Pôle la sélection du Pays du Lunévillois et l'attribution au territoire d'une enveloppe de 1 132 744 euros.

Pour finaliser la sélection du Pays du Lunévillois, le Comité de Pôle doit à présent instituer la création du GAL du Pays du Lunévillois pour la programmation européenne 2023-2027 et s'engager à consacrer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **INSTITUE** le GAL du Pays du Lunévillois,
- **ACCEPTE** d'en assurer le portage juridique et financier en tant que structure porteuse,
- **VALIDE** le projet de convention annexé sous réserve de sa validation par la commission permanente de la Région Grand Est
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre le GAL et l'Autorité de gestion relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 pour le GAL du Pays du Lunévillois, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 juin 2023
Philippe DANIEL,
Président.

